

La santé des jeunes est-elle une priorité ?

En février 2008 Roselyne Bachelot Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative annonçait un ensemble de mesures (Nutrition et obésité - Plan Santé des jeunes) pour lutter contre la progression de l'obésité chez les jeunes de 4 à 15 ans.

A l'instar de la situation en Grande Bretagne où les écrans publicitaires vantant les produits alimentaires gras et sucrés ont été supprimés des programmes télévisés destinés aux enfants et pré-adolescents, notre ministre demandait à l'industrie alimentaire et aux régies publicitaires des engagements de même nature, misant sur l'autodiscipline des professionnels.

L'échéance était fixée à mai 2008 faute de quoi des mesures législatives d'interdiction pourraient être prises. Les secteurs économiques concernés n'ont guère bougé en 2008, comme à l'école, l'autodiscipline ne fonctionne que lorsqu'elle est encadrée ; malgré tout l'agro-business commençait à se faire à l'idée de devoir limiter ses annonces publicitaires.

C'était sans compter sur les chaînes télévisées qui ont rapidement compris que ce pactole publicitaire risquait de s'évanouir et qui, à la suite d'intenses pressions (attention risque de fragilisation de l'animation française) auprès du Ministère de la Culture, ont réussi à faire fléchir le Gouvernement ; Madame Albanel, on se demande au nom de quelle logique, s'est retrouvée co-saisie de ce dossier de santé publique.

Tout s'est accéléré lorsque le député du Bas-Rhin Yves Bur, en cohérence avec son action passée contre les distributeurs automatiques en milieu scolaire, a déposé un amendement 502 au projet de loi sur « l'hôpital, santé et territoires » actuellement en discussion au Parlement, demandant l'interdiction des spots publicitaires consacrés aux produits gras et sucrés, pendant les émissions pour enfants.

Panique dans le Landerneau.

En toute hâte les publicitaires, les professionnels de l'audiovisuel et les annonceurs de l'industrie agroalimentaire allument un contre-feu et parviennent le 18 février 2009 à s'accorder sur une Charte signée en présence des deux ministres concernées.

Ce texte prévoit la diffusion de quelques centaines d'heures de programmes mettant en exergue les bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène de vie et concède des rabais sur les messages de l'INPES ; évidemment aucune limitation de la publicité nocive n'apparaît dans ce document.

Le Collectif des 23 associations et fédérations, regroupant 1500 médecins, nutritionnistes, pédiatres, scientifiques et qui s'était élevé en juillet 2008 contre le dessaisissement du Ministère de la Santé, considère par la voix de l'UFC-Que choisir que les engagements flous prévus dans la Charte ne sont que des manœuvres de diversion et il continue d'exiger une réglementation plus contraignante.

La balle est maintenant dans le camp du Parlement ; sur un dossier qui dépasse les clivages politiques il incombe à la représentation nationale de faire prévaloir l'intérêt général de la santé des jeunes sur les intérêts financiers particuliers.

Dans cette affaire où deux ministres du Gouvernement cautionnent une politique minimaliste gageons que les députés et sénateurs sauront voter l'interdiction des spots publicitaires « toxiques » pour les enfants, seule mesure à la hauteur de la gravité des enjeux.

Roland DELON